

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 18 fr. |
| Six mois | 9 |
| Trois mois | 4 50 |
| Poste | |
| Un an | 22 fr. |
| Six mois | 11 |
| Trois mois | 5 50 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers — | 75 |

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 5 JANVIER

Question d'éligibilité

Un commerçant écrit à notre confrère du *Maine-et-Loire* la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

M. Bigeard, directeur de l'Usine à gaz d'Angers, est-il éligible à la Chambre de commerce où il se présente ? Je ne le crois pas, car il n'est pas patenté. Je vous soumetts cette réflexion, Monsieur le Directeur, en vous priant d'en faire tel usage que vous jugerez convenable et vous prie d'agréer, etc...

» Un commerçant. »

Notre correspondant fait erreur. La condition de payer patente n'est pas indispensable. La question n'en présente pas moins un vif intérêt au point de vue local.

Nous pensons que M. Bigeard n'est pas éligible, mais pour des raisons différentes.

Les conditions d'éligibilité à la Chambre de commerce sont déterminées par l'art. 620 du Code de commerce et l'art. 4 du décret du 22 janvier 1872.

D'après l'art. 620, « tout commerçant et agent de change, âgé de trente ans, inscrit à la patente depuis cinq ans et domicilié, au moment de l'élection, dans le ressort du tribunal, toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage, ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit, pourra être nommé juge ou suppléant. »

D'après l'art. 4 du décret du 22 janvier 1872, « les conditions d'éligibilité déterminées par l'art. 620 du Code de commerce, en ce qui concerne les juges des tribunaux de commerce, sont applicables aux élections des membres des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures. »

M. Bigeard ne nous paraît pas rentrer dans les limites déterminées par cet article et ce décret. Si nos renseignements sont exacts, il n'est à la tête de l'Usine d'Angers que depuis 1889.

On nous répondra qu'avant de venir à Angers, M. Bigeard était directeur à Saumur, mais l'Usine de Saumur appartient à M. Stears, qui ne saurait être considéré comme directeur d'une Société anonyme.

Maintenant M. Bigeard est-il même, à Angers, directeur d'une Société anonyme ?

M. Bigeard porte bien le titre de directeur, mais il nous paraît être bien plutôt dans les conditions d'un gérant.

En effet, le gaz d'Angers dépend d'une compagnie qui a son siège, son administration à Lyon, et d'autres usines dans diverses villes. M. Bigeard ne serait directeur que d'une succursale ou d'une usine, et non d'une Société anonyme.

Inutile d'ajouter que nos colonnes sont ouvertes à toute personne qui voudrait nous rectifier, et surtout à M. Bigeard. Nous regrettons de mêler son nom à cette discussion, et nous ne l'avons fait que pour éclaircir un point d'une haute portée générale.

Telles sont les réflexions que cette candidature suggère à M. Larroque et que nous avons tenu à porter à la connaissance de ceux de nos lecteurs qui sont appelés à voter dimanche.

J. D.

INFORMATIONS

Il est inexact que M. Floquet ait renoncé à se représenter à la présidence de la Chambre.

L'AFFAIRE DE PANAMA

Quelques membres de la Commission d'enquête se sont réunis hier et ont décidé que le président, M. Brisson, serait chargé, le jour de la rentrée des Chambres, de poser une question au garde des sceaux.

M. Brisson demandera :

1° Si les investigations de la justice se sont portées sur les faits délictueux nouveaux signalés par la Commission d'enquête, résultant tant des interrogatoires que des dossiers qu'elle a communiqués ;

2° Si le ministre est toujours dans la ferme intention de communiquer à la Commission d'enquête toutes les pièces sans exception saisies dans les diverses perquisitions faites tant à Paris qu'en province par délégation judiciaire.

On annonce pour la rentrée le dépôt d'un certain nombre de propositions par M. Pourquery de Boisserin.

Une entre autres serait relative à la révision de la Constitution.

Le bruit court au Palais que M. Franqueville aurait saisi un télégramme adressé à M. Ch. de Lesseps.

Ce télégramme fournirait à l'instruction un élément important et de nature à produire un incident d'une certaine gravité.

Le secret de la poudre sans fumée aurait été vendu, il y a au moins quatre ans, à l'Allemagne par l'Angleterre. Le baron de Reinach aurait participé directement à la vente.

Cornélius Herz le savait et faisait chanter M. de Reinach.

Le *Matin* affirme que les docteurs Ogier et Bordas ont trouvé des traces d'aconitine dans les viscères de M. Reinach, mais la quantité minime n'a pas permis encore de conclure à l'empoisonnement.

AU TONKIN

M. Ribot a reçu hier matin M. Paul Boell qui lui a transmis une communication très importante de Li-Hung-Chang, vice-roi du Tcheli.

LA GUERRE DE TARIFS

Notre ministre de France à Bruxelles est arrivé à Paris mandé par M. Ribot pour recevoir des instructions précises relativement au mouvement qui se dessine contre la France et qui paraît avoir pour centre Bruxelles, en vue d'organiser une ligue de certaines puissances étrangères telles que la Suisse, l'Italie, l'Espagne et la Belgique contre les tarifs français.

Il est inexact que le P. Didon, l'éloquent prédicateur dominicain, ait l'intention de poser sa candidature aux prochaines élections.

La *Voce della Verità* se dit autorisée à démentir le bruit suivant lequel le cardinal Richard, dont on a annoncé le voyage à Rome, serait chargé d'une importante mission par l'épiscopat français.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 janvier 1893.

Il restait une quene de liquidation à terminer, elle devait nécessiter quelques exécutions faute de paiement de grosses différences. Cette opération finie, le marché a pris une allure plus assurée qui se traduit par une reprise générale. Le 3 0/0 clôture à 95.22 et le 4 1/2 à 105.50.

La Rente Italienne est très ferme à 92.70. L'Extérieure cote 63 fr.

L'amélioration du marché profite à toutes les sociétés qui clôturent en reprise sur les

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Puis, avec un gracieux sourire, Marthe se lève, offrant une place au visiteur.

— J'espère, mon enfant, que la mélitation à laquelle vous étiez livrée et que j'ai interrompue, n'avait rien de douloureux ? demande-t-il à la jeune fille avec un affectueux intérêt.

— Non, monsieur le curé, je m'efforce de suivre vos conseils et je résiste même aux impressions mélancoliques. Le travail me sauve de moi-même. Je serais, d'ailleurs, bien ingrate si je ne me trouvais pas heureuse, entourée de l'affection de cette excellente famille, car ils me gâtent tous ! la mère d'abord, dit Marthe d'une voix émue, le père également, et les trois fils !... Ils sont fiers de leur sœur, les braves garçons !... Ah ! je n'aurais jamais cru que mon exil pouvait être aussi doux !

— Vous êtes ici au milieu d'une population dont les mœurs patriarcales rappellent les familles sémitiques aux âges de la Bible, et la

famille Pelzac est bénie entre toutes, mon enfant. Dieu vous a traitée avec amour en vous plaçant au milieu de ces braves gens.

A brebis tondue, il mesure le vent.

Vous en êtes la preuve.

Cette allusion à sa situation d'enfant abandonnée empourpre les joues de Marthe ; l'aimable expression de son regard disparaît, le bleu si doux de ses prunelles prend la teinte froide de l'acier.

— Ne serait-il pas préférable, monsieur le curé, que les brebis ne fussent pas tondues ? De cette façon, elles n'auraient pas besoin de la clémence du temps, répond-elle d'un ton acerbe.

Ces mots ne sont pas sitôt sortis de ses lèvres, que Marthe se repent de les avoir prononcés.

— Pauvre enfant ! dit le saint homme. La révolte est mauvaise conseillère ; résignez-vous à la volonté de Dieu. Cette volonté, que vous ne comprenez pas et qui semble vous accabler, est certainement pour votre bien. Les voies de Dieu sont impénétrables. N'oubliez pas que la douleur est le creuset où les âmes se purifient. Soumettez-vous et priez.

L'église est près d'ici, ma chère enfant,

n'attendez pas le saint jour du dimanche pour assister aux offices. Venez entendre la messe avant de commencer la journée : venez chercher des forces auprès de celui qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous soulagerai. »

— Pardonnez-moi, monsieur le curé, dit-elle en voyant la tristesse avec laquelle le bon prêtre la regarde. Ma conversion sera lente et difficile, ajoute-t-elle tout bas.

Une impression de fraîcheur se fait subitement sentir ; c'est le moment où le soleil s'abaisse resplendissant derrière un rideau de montagnes. Les vitres du chalet s'illuminent ; le regard ne peut en soutenir l'éclat. De tous côtés, les troupeaux se rapprochent : on entend le chant des bergers qui se mêle au carillon des clochettes. Marthe se dispose à rentrer ; voici l'heure du repas du soir. Claudine Pelzac se montre sur le seuil ; elle aperçoit le curé qui se prépare à s'éloigner.

— Monsieur le curé, dit-elle en relevant son tablier dont elle tient un des coins dans sa main, si vous vouliez partager notre souper, vous nous feriez le plus grand plaisir : nous avons justement une poule de montagne. Jacques l'a rapportée de sa chasse. C'est

un mets délicat et je pense qu'elle sera cuite à point, car je ne la quitte pas des yeux depuis qu'elle est au feu.

La vérité de cette assertion se lit sur les joues de la brave femme dont les couleurs, toujours très vives, rivalisent ce soir avec les flammes du couchant.

— Allons, monsieur le curé, ne me refusez pas ; les hommes vont bientôt arriver. François sera des nôtres. Ils reviennent de Lans-le-Bourg, où le père est allé pour une affaire dont je voudrais vous parler. Marthe, fais donc asseoir M. le curé.

VI

Jean Pelzac vient de rentrer, il est accompagné de ses fils : trois grands et robustes montagnards, vigoureux, bien campés. Tout en eux révèle la force, mais cette force est accompagnée d'une douceur et d'une bonté d'enfant. L'ainé, François, a vingt-cinq ans. Il a pris part aux derniers travaux du mont Cenis. Simple ouvrier d'abord, il a su se faire remarquer de ses chefs. Assez instruit, très intelligent, il est arrivé à occuper un poste de confiance qui le place dans une très bonne position. Pelzac est glorieux du succès de son fils. C'est le monsieur de la famille. Les deux

cours de la veille. La Banque de France remonte à 3,790; le Crédit Foncier à 992 après 975. Rappelons que le 6 courant on détachera sur ce titre le coupon d'acompte de 30 fr. sur le dividende de 1892.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 650. La Société Générale est demandée de nouveau à 470 fr.

Le Crédit Lyonnais donne lieu à quelques échanges aux environs de 760 et le Comptoir National d'Escompte s'inscrit en progrès sur la veille à 492 fr.

L'obligation Beyronth-Damas-Hauran se maintient au cours de 310 fr.

La Part des Soufres Romains a résisté aux offres des vendeurs sans titres et a conservé ses cours des jours qui ont précédé la crise de fin du mois.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis ont un marché très suivi à 488 fr. ex-coupon.

Les Chemins Économiques valent 410 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

La réserve dans la cavalerie

Les périodes d'appel pour la cavalerie en 1893 auront lieu les 23 janvier, 27 février, 10 avril et 15 mai. Tous les hommes convoqués recevront incessamment un ordre d'appel individuel auquel ils devront se conformer à moins qu'ils n'aient sollicité un retardement d'appel, un sursis, ou un changement de période.

Il est bon d'informer les réservistes de la cavalerie, qu'à moins de circonstances exceptionnelles, ils doivent tous accomplir leurs 28 jours dans les quatre périodes indiquées ci-dessus. Dans leur intérêt, ils doivent donc formuler leurs demandes s'ils veulent éviter que les « complets soient atteints » et qu'aucune suite ne puisse plus être donnée aux dites demandes.

OFFICIERS DE L'ACTIVE ET DE LA RÉSERVE

Pour éviter le retour de conflits regrettables qui lui ont été signalés à différentes reprises, le ministre de la guerre a décidé d'introduire, dans le règlement intérieur des troupes, un article au chapitre des principes généraux de subordination.

Dorénavant, aux termes de cette disposition, les officiers de l'armée active auront le commandement sur les officiers de réserve du même grade provenant des officiers retraités, plus anciens qu'eux, mais qui seront arrivés à ce grade par avancement dans la réserve seulement.

Le bureau de recrutement d'Arras a inscrit hier un nommé Commène, âgé de 44 ans. Cette décision a été prise à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation, déclarant Français de droit tous les étrangers nés en France de mère française et n'ayant pas opté pour une autre nationalité.

autres, de quelques années plus jeunes, sont de bons agriculteurs, de savants bergers; ils partagent les occupations de leur père.

La table étroite et longue est dressée au milieu de la pièce, le haut bout ne laisse place qu'à un couvert, c'est celui du chef de la famille. Les fils s'alignent de chaque côté, les femmes se placent ensuite; la maîtresse du logis termine la file pour être plus à portée du service. M. le curé occupe, ce soir, la place d'honneur, le père Pelsac lui a cédé le bout de la table.

Dans les premiers jours de l'arrivée de Marthe, on avait voulu changer pour elle les habitudes du ménage, mettre une nappe blanche pour les repas, exhiber la verrerie et les faïences de la réserve. La présence de cette belle jeune fille avait d'abord imposé une certaine gêne; mais ce sentiment non raisonné avait bientôt fait place à la plus facile et douce intimité.

Oui, Marthe est orgueilleuse et fière; mais son orgueil et sa fierté sont à l'abri des petites. Elle a, Dieu merci, le cœur intelligent; de plus, c'est une fille d'esprit. En quittant Paris, elle a laissé derrière elle tous les usages délicats du monde civilisé, toutes les élégances

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 26
SAUMUR.

| Heures. | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|--------------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h | | — 3° |
| Ce matin, à 8 h. | | — 3° |
| Midi. | 764 ^{m/m} | — 2° |
| Hausse | 2 ^{m/m} | |
| Baisse | 2 ^{m/m} | |
| Température minima de la nuit | | — 5° |

Les élections à la Chambre de Commerce

Nous rappelons aux Électeurs que c'est dimanche prochain, 8 janvier, le deuxième tour de scrutin pour les élections de la Chambre de Commerce d'Angers et la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, et qu'ils ont le plus grand intérêt à aller voter.

Un candidat à la Chambre de Commerce

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» J'ai l'honneur de vous informer, que cédant aux sollicitations pressantes et répétées d'un grand nombre de commerçants de la ville, je pose ma candidature à la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, dans l'élection qui aura lieu le 8 janvier prochain.

» Veuillez agréer, etc...

» Jules BIDEAU.

» *Négociant, exportateur en primeurs et produits du pays.* »

Comme nos confrères du *Maine-et-Loire* et de l'*Anjou*, nous enregistrons la candidature de M. Jules Bideau avec un double plaisir. Autant nous verrions avec surprise le choix des électeurs se porter sur le représentant d'une industrie qui, jusqu'ici, a imposé aux villes des contrats si onéreux pour le commerce, autant cette candidature, issue du commerce régional, nous paraît de nature à satisfaire les vœux des électeurs.

Peu d'hommes sont plus énergiques et sympathiques que lui; peu d'hommes surtout connaissent mieux les différentes branches du commerce. En effet, après avoir débuté dans la banque, il devenait employé principal de la plus importante maison de grains de la région. Puis, avec M. Pignol, il créait, dans nos pays, le commerce de l'exportation des primeurs et lui donnait une extension considérable.

M. Bideau est très connu des producteurs du Saumurois où il fait de grands achats pendant toute la belle saison; par l'extension qu'il

2 su donner à l'exportation des fruits de notre région, il y a apporté une somme de bien-être, tandis que les usines à gaz, par leur odieux monopole, retirent de chez nous un argent qui va enrichir leurs actionnaires.

Ce commerce a amené M. Bideau à s'occuper très activement des questions générales de transport. Grâce à sa grande compétence, il a obtenu des tarifs réduits qui profitent à tous les négociants en primeurs et par conséquent aux producteurs.

Ces divers titres le recommandent donc suffisamment et montrent quels services il est à même de rendre à son pays, dans la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

Les listes électorales

La révision des listes électorales ayant lieu chaque année du 1^{er} au 10 janvier, les citoyens qui remplissent les conditions voulues et qui ne sont pas inscrits sur les listes actuelles, sont invités à se présenter à la mairie, pour justifier de leurs droits.

En présence des événements qui se déroulent et en vue des élections générales prochaines, nos amis ne sauraient trop activement s'occuper de la révision des listes électorales.

Tableau d'avancement

MM. Trémeau, lieutenant-colonel breveté, commandant en second l'École d'application de cavalerie; d'Aviau de Piolant, lieutenant-colonel du 3^e régiment de dragons; de Cléric, lieutenant-colonel breveté, du 1^{er} régiment de cuirassiers, proposés et classés pour le grade de colonel (1892).

M. de Scourion de Beaufort, capitaine au 23^e régiment de dragons, proposé pour le grade de chef d'escadron (1891).

MM. L'Hôte et Champion, lieutenants à l'École d'application de cavalerie, proposés et classés pour le grade de capitaine (1890).

M. Jacquot (E.-A.), adjudant de 3^e classe (génie), à Saumur, proposé et classé pour le grade d'adjudant de 2^e classe (1891).

M. Joyeux, vétérinaire en deuxième, à l'École d'application de cavalerie, proposé et classé pour le grade de vétérinaire en premier (1892).

Cours d'Allemand

M. Lévy, professeur d'allemand au collège communal, commencera samedi prochain 7 janvier 1893, à huit heures du soir, ses cours publics et gratuits d'allemand qu'il continuera tous les samedis soir de 8 à 10 heures.

Avis aux vigneron

Nous signalons le fait suivant aux vigneron du Saumurois :

Depuis quelques jours, deux individus assez bien vêtus se disant représentants d'une maison de vins d'Orléans, se présentaient chez les

vignerons d'Indre-et-Loire et faisaient, sans marchander, d'importantes acquisitions.

Profitant du marché, ils se faisaient servir à boire et à manger, puis filaient sans payer.

Avia aux vigneron ! (Anjou.)

Le nouvel évêque d'Angers

Aujourd'hui que la nomination de M. l'abbé Mathieu au siège épiscopal d'Angers est officielle, nous donnons la notice suivante que le *Figaro* publie sur notre nouvel évêque :

« M. l'abbé Mathieu est né en 1839 à Tinville aux-Jarles, près de Lunéville, ancienne résidence du roi de Pologne Stanislas, duc de Lorraine. Il n'avait pas quinze ans, lorsque, sa rhétorique terminée, il entra au grand séminaire de Nancy. Son extrême jeunesse l'obligea à embrasser la carrière de l'enseignement avant de recevoir les ordres sacrés. Après quelques années de stage, il obtint la chaire de troisième au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

» C'est là qu'il prépara sa licence ès-lettres, et fut d'ailleurs bientôt en mesure de se présenter devant la Faculté de Nancy.

» Il subit cette épreuve avec un tel succès que les examinateurs l'eugagèrent à poursuivre le grade de docteur.

» En 1870, il fut appelé à succéder à l'abbé Hans dans la chaire d'histoire du petit séminaire de Pont-à-Mousson; la thèse historique qu'il soutint peu de temps après : *L'ancien régime en Lorraine*, fut couronnée par l'Académie française. Son auteur s'y rencontra, avec l'écrivain des *Origines de la France contemporaine*, dans sa méthode de recherches et dans ses conclusions.

» M. Taine, en diverses occasions, n'a pas manqué de rendre justice au mérite de l'abbé Mathieu, et les deux écrivains nourrissent l'un pour l'autre la plus cordiale sympathie. M^{re} l'évêque de Nancy, ne voulant pas être en reste avec l'Université et l'Académie, nomma en 1883 l'auteur de *L'ancien régime en Lorraine* chanoine honoraire de son diocèse.

» Vers cette époque, l'abbé Mathieu désira avoir plus de loisirs pour travailler à une *Histoire des Trois Evêchés* et obtint de devenir aumônier du pensionnat des Dames dominicaines de Nancy. C'est en 1890 qu'il fut nommé curé de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, doyenné dans lequel on est venu le chercher pour lui donner la succession de M^{re} Freppel.

» Au physique, l'abbé Mathieu est d'une assez belle taille. Il est brun, la démarche est lente, on pourrait dire indolente, mais l'œil est vif, pétillant de malice et dénote une intelligence élevée.

Nous apprenons que M. Brasseur, conseiller de préfecture à Angers, permute, sur sa demande, avec M. Dumoulin, conseiller de préfecture à Laon.

que permettent le luxe et la fortune. C'est sans souffrance et sans efforts qu'elle s'est pliée à la vie agreste de la famille dont elle fait aujourd'hui partie.

Un sacrifice, le seul auquel Marthe n'aurait pu se soumettre, c'aurait été l'absence d'une harmonieuse propreté autour d'elle; mais elle savait par avance que cette vertu des êtres qui se respectent était largement pratiquée sous le toit de la famille Pelzac.

— Non, non, ma chère mère Claudine, avait-elle dit le jour où, en dehors de la coutume, la bonne paysanne étalait sur la table, en son honneur, la nappe des jours de fête; remets bien vite ce beau linge dans l'armoire. Cette table est aussi blanche que la fine toile, c'est là l'essentiel.

Depuis lors, Marthe a pris franchement sa place d'enfant de la maison, enfant bien gâtée, il est vrai, que l'on s'empresse de servir en dépit de ses résistances.

— Un petit verre de vin blanc, monsieur le curé, dit M. Pelzac, au dessert, et à la santé des fiancés, ajouta-t-il avec un gros rire épanoui. Ah! ah! c'est du nouveau pour vous. Notre femme vous en a peut-être bien glissé quelques mots, n'est-ce pas?... La langue des

femmes prend toujours les devants. Eh bien, aujourd'hui, c'est une affaire décidée. Nous avons tout réglé avec le père Farjoux. Les promesses sont échangées; et voilà notre François qui n'en est pas fâché, dit-il en frappant sur l'épaule du jeune homme. Il y a longtemps que le pauvre garçon soupirait tout bas pour la fille du riche aubergiste de Laus-le-Bourg. Justement le malheur pour lui, c'est qu'elle était riche, et il se taisait; mais la place qu'il vient d'obtenir et qui lui fait une jolie position a délié sa langue. Je me suis un peu mêlé aussi de la causerie et je peux me flatter d'avoir bien mené les choses.

— Et à quand le mariage? demanda le curé.

— Oh! il faut attendre que la froiture nous donne à chacun des loisirs. Par chez nous, tout va bientôt dormir son long sommeil d'hiver; nous en profiterons. L'auberge du *Pont-de-l'Arc* fermera sa grande salle; les voyageurs ne circulent plus guère à la saison des neiges; chez les Farjoux, il y aura donc aussi des jours de repos.

Par ainsi, ce mariage pourra bien se faire aux alentours de Noël. Les traîneaux vont bon train à ce moment-là et les distances sont faci-

lement franchies.

— Alors, dit la mère en prenant les mains de François, te voilà content, mon garçon. Je m'en réjouis pour toi. Cette Rose est une fille tout à fait de mon goût: sage, bonne ménagère et serviable à ses parents.

— Et puis, ma mère, avec tout ça, vous oubliez d'ajouter que Rose est aussi une bien belle fille.

— Ce qui ne gêne rien et ne nuit point à ses autres qualités. Qu'en penses-tu, garçon? repartit le père d'un ton joyeux.

— Marthe, dit François, en approchant de la jeune fille adoptive de M. de Flavigny, je voudrais bien vous demander quelque chose, mais je n'ose.

— Osez, mon cher François. Que puis-je faire qui vous soit agréable?

— Je voudrais savoir si vous accepteriez d'être la fille d'honneur de ma promise. Oh! elle en serait si fière, et moi si content! C'est peut-être vous demander beaucoup. Une noce de paysans ne vous plairait guère.

(A suivre.)

On annonce la mort de M. Auguste Assiot, ancien préfet de Vaucluse.

M. Assiot était entré le 4 septembre 1870 dans l'administration. Révoqué au 16 mai, il fut ensuite réintégré et fut successivement préfet du Gers, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, de Maine-et-Loire, et finalement du Vaucluse. Il avait pris sa retraite en 1866.

Le bruit a couru qu'un accident était arrivé à la gare de Cholet. Cet accident est sans importance. Il s'agit d'un tamponnement de deux wagons par une locomotive, pendant une manœuvre, les avaries sont peu sérieuses.

(Le Patriote.)

Incendie du château de Bourcany, près de Loudun

L'avant-dernière nuit, le château de Bourcany, situé près de Loudun et appartenant à M^{me} veuve de Marçay, a été détruit par un incendie.

Les pertes, couvertes par des assurances, s'élevaient à 140,000 fr. environ.

M^r de Dreux-Brézé

On télégraphie de Moulins que M^r de Dreux-Brézé est tombé subitement atteint de très grave maladie. Il a reçu hier les derniers sacrements en pleine connaissance. Douleuruse émotion dans le diocèse.

Une brute

On écrit de Vitry au Journal de Rennes : « On a trouvé pendue dans le grenier de son neveu la femme Lerétrif, du Haut-Grès, en Saint-M'Hervé, que son mari avait envoyée coucher dehors depuis deux ou trois nuits. Le brutal reste avec cinq enfants, dont le plus jeune a dix-huit mois. Quand les gendarmes sont venus le chercher pour lui demander de venir reconnaître sa femme, il leur a répondu : « Attendez un peu que j'aie boire une bolée auparavant... »

Condamnation à mort. — Rejet du pourvoi de Voisin.

Le Conseil de révision a rejeté le pourvoi du soldat Voisin, du 23^e d'infanterie, condamné à mort par le Conseil de guerre du 10^e corps, pour assassinat commis à Martinvast, près de Cherbourg, en juillet 1892.

Cette condamnation a été prononcée le 20 décembre dernier.

Il ne reste plus à Voisin que la ressource suprême du recours en grâce.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 4 janvier. — Maurice Mentrard, à l'Hospice; — Raymonde Collet, à l'Hospice.

Le 5. — Albertine-Andrée Voisin, rue du Portail-Louis.

DÉCÈS

Le 5 janvier. — Jean Trevert, sans profession, 86 ans, veuf de Jeanne Berson, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur

JEUDI 5 Janvier 1893

Représentation extraordinaire avec le concours des Artistes du Théâtre d'Application de Paris.

BODINIER, directeur

Première représentation à Saumur de

L'ENFANT-JÉSUS

Mystères en 5 tableaux, par Charles Granlmongin.

FAITS DIVERS

Question d'actualité

Quelle est la force de la glace ?

Quand elle a acquis une épaisseur de 4 centimètres, elle commence à supporter le poids d'un homme marchant isolé.

A 9 centimètres, on peut y faire passer des détachements d'infanterie, en espaçant les files de soldats.

A 12 centimètres, elle porte des pièces de 8, mises sur des traîneaux.

A 14 centimètres, des pièces de 12.

A 16 centimètres, des pièces de campagne attelées à des charrettes avec un chargement ordinaire.

A 20 centimètres, des pièces de 24.

A 30 centimètres, elle résiste aux plus pesants fardeaux.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 31 décembre 1892

GRAVURES

L'AFFAIRE DU PANAMA : Cabinet de M. Franqueville au Petit-Parquet : Interrogatoire de M. Andrieux.

PORTRAITS : M. Clémenceau. — M. Déroulède. — M. Andrieux.

NOS CONTEMPORAINS CHEZ EUX : M. Effel dans son cabinet de travail.

PARIS : L'Auberge à Quatre sous. — Vue de la salle principale. — Types et croquis divers.

NÉCROLOGIE : Le ténor Talazac.

BEAUX-ARTS : La présentation au Temple, d'après Rembrandt (musée de La Haye).

Médaille offerte à M. Pasteur, à l'occasion de son jubilé (gravure de M. Roly, membre de l'Institut).

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Grand-Théâtre : Lysistrata (scène du 2^e acte).

PUBLICATIONS ET LIVRES ILLUSTRÉS. L'Otage. — Passe-Portoul, gravures extraites. (Armand Colin et C^{ie}, éditeurs.)

La Cavalerie française (Garnier).

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes centennaires : Les redites de l'histoire, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — L'Auberge à Quatre Sous, par Guy Tomel. — Notices et portraits, par Jules Simon; article de G. Claudin.

Nouvelle en cours de publication : *Le catéchisme de mon oncle*, par l'ouéan.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Choses et autres, etc., etc.

En supplément : *Mathilde Laroche*, roman de J. Berr de Tarique; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

GUÉRISON DES HERNIES

Pour guérir les Hernies, il n'y a qu'une seule méthode vraie, méthode que M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, 49, allée de Villemonble, au Raincy-Paris, vous fera connaître en le consultant.

M. GLASER est très connu pour les guérisons qu'il a obtenues; lui seul peut vous rendre un service signalé. Il est à consulter à Saumur, le 7 janvier, Hôtel de Londres; à Angers, le 8, Hôtel du Cheval-Blanc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPIQUE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS — BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de

Bon Marché.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 5 janvier, 1 h. 8 soir.

Le conseil des ministres tenu ce matin a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

M. Bourgeois, souffrant depuis plusieurs jours, a pu y assister.

M. Loubet a communiqué des renseignements sur les projets formés par les groupes révolutionnaires de Paris et des départements, et sur diverses grèves causées par l'application de la loi de six heures de travail.

La plupart de ces grèves sont déjà terminées.

Le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il allait prendre des mesures pour secourir les ouvriers sans travail.

La séance du conseil n'a été marquée par aucun incident; pas une des discussions dénoncées par les journaux ne s'est élevée.

HAVAS.

ARRESTATIONS

M. Blondin, fondé de pouvoirs dans l'un des services du Crédit Lyonnais, a été arrêté hier soir à la suite de sa confrontation avec M. Fontane chez le juge d'instruction.

On parle de l'arrestation du banquier allemand Oberdorffer, qui serait également compromis dans l'affaire du Panama.

LE PANAMA ALLEMAND

Rome, 4 janvier. — Dans un article intitulé le *Panama allemand*, la *Voce* observe que si les révélations du *Vorwärts* sont exactes, le scandale français sera beaucoup dépassé, non par rapport à l'argent, mais pour l'énormité et la gravité des faits.

« On se demande, dit ce journal, à quoi doit s'attendre l'Allemagne après l'affaire du télégramme d'Ems et les révélations sur le fonds des reptiles. »

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C^{ie}, 5, rue Falatine, Paris

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale... 13 fr.

SOMMAIRE DU 1^{er} JANVIER 1893

La Lecture (1 grav.), M. Yves Masson. — La conception de l'Univers, M. Anatole France. — L'Hôtel des téléphones, (4 grav.), M. Victorien Maubry — Edouard Charton, (1 grav.), M. Jules Simon. — Jean Best (1 grav.), N. D. L. R. — La Comédie française, Tentu e des Gobelins destinée au Théâtre-Français, (1 grav.), M. Gerspach. — Les Travaux artistiques de la Femme (3 grav.), E. Edouard Rollet. — Un Héros inconnu (2 grav.), M. Charles Canivet. — La Prestidigitation dévoilée (3 grav.), M. Dickson.

Le Gérant : G. JOUAUST.

102 Feuilleton de l'Echo Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis de FODRAS

— Mademoiselle d'Estouville ne m'a rien affirmé à cet égard, seulement elle m'a promis de s'adresser à ma mère si cela était nécessaire.

— Noble et courageuse fille ! s'écria madame d'Etoges convaincue et attendrie. Mon cousin, vous devez être bien fier d'avoir été son ami. Qu'en dites-vous, monsieur de Saint-Ibal ?

— Je pense, madame la duchesse, qu'il n'y a rien de plus habile que la franchise. J'avais des doutes, et maintenant, grâce à M. Granval, je n'en ai plus.

Léonce et M. de Saint-Ibal se serrèrent la main avec une chaleureuse cordialité, puis le dernier prit congé de madame d'Etoges qui resta seule avec son cousin, ce qu'elle désirait vivement.

— Je suis ravie de tout ce que je viens d'en-

tendre, lui dit-elle, car j'avais moi-même quelques inquiétudes. Maintenant parlez-moi de vous : où en est votre mariage ? j'en ai causé avec madame votre mère, il y a quelques jours, et je n'ai pas trouvé qu'elle eût l'air de le considérer comme une chose prochaine ni même sûre.

— Il y a eu en effet un moment d'incertitude; mais tout s'est expliqué, et quoiqu'il n'y ait pas encore d'époque fixée pour la cérémonie, le mariage est aussi arrêté qu'une chose de cette nature peut l'être quand toutes les parties intéressées sont d'accord.

— Savez-vous maintenant ce que vous devriez faire, mon cousin ?

— Non, en vérité, ma cousine, répondit Léonce, qui ne demandait pas mieux que de parler d'autre chose que de son mariage avec Éléonore.

— Vous devriez disposer Mademoiselle de Royan à épouser M. de Saint-Ibal. Il n'a pas une grande fortune, mais c'est un homme fort distingué sous tous les rapports, et qui rendra sa femme parfaitement heureuse.

— Je n'ai pas la moindre influence sur mademoiselle de Royan, dit Léonce, assez surpris de la mission dont on voulait le charger.

— Vous lui direz que M. de Saint-Ibal admire beaucoup la conduite de son amie.

— Elle me répondra qu'elle en est bien aise pour lui, et elle ne supposera pas qu'il en puisse être autrement.

— Quel dommage que mademoiselle d'Estouville ne soit pas là ! elle nous eût bien certainement aidés !

Léonce ne s'indigna pas de l'élegant égoïsme de ce regret : le pauvre jeune homme commençait à comprendre l'intérêt comme les gens du monde l'entendent et le pratiquent.

— Écoutez, continua la duchesse d'un air de mystère, si vous voulez me prêter votre secours dans l'affaire dont je viens de vous parler, je vous dirai un secret que vous devez désirer connaître : je sais où demeure mademoiselle d'Estouville.

— Eh bien ! moi je ne veux pas le savoir, madame la duchesse, parce qu'elle a refusé de me le dire quand je le lui ai demandé. Si je l'apprenais de vous, je ne serais plus qu'un indiscret indigne de sa confiance et de son amitié. Ainsi, je vous en conjure, ne me dites pas un mot de plus sur ce sujet, autrement je croirais que vous n'avez pas la moindre estime pour mon caractère. Quant à ce mariage, ce

que vous avez de mieux à faire, je crois, c'est de prier ma mère d'en parler à mademoiselle de Royan : si vous le souhaitez, je le lui dirai de votre part, et si je puis aussi m'en mêler convenablement dans l'occasion, vous pouvez être sûre que je le ferai, toujours sans condition, ajouta Léonce, en appuyant sur ce dernier mot avec une intention visible.

— Savez-vous que vous êtes un homme fort extraordinaire, mon cousin, dit la duchesse, intérieurement piquée de la supériorité morale que Léonce avait sur elle.

— Moi, ma cousine ! vous voulez plaisanter, je pense. Ma seule bizarrerie est de dire toujours franchement tout ce que j'ai sur le cœur, et ce n'est pas une personne comme vous qui devrait s'en étonner.

— Non, non, ce n'est pas votre franchise qui m'étonne, c'est votre force d'âme, c'est l'empire que vous avez sur tous vos penchants. Oh ! je vous en dirais beaucoup sur ce sujet si je ne craignais pas de vous paraître indiscret.

(A suivre.)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER

| FONDS | | VALEURS FRANÇAISES | | OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER | | VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS) | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|--------|-------------------------------------|--------|--|-------|
| 3 0/0 | 94 15 | Banque de France | 3780 | Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 500 | 375 | Compagnie parisienne du Gaz | 520 |
| 3 0/0 amortissable | 95 50 | Banque d'Escompte | 155 | — comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | 462 | Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 | 380 |
| 4 1/2 1883 | 105 30 | Comptoir national d'Escompte | 488 | — fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 | 458 | Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 | 23 50 |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | | Credit Foncier | 985 | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | 456 | — 6 0/0 2 ^e série | 25 75 |
| Oblig. 1855-60 3 0/0 | 555 | Credit Industriel et Commercial | 550 | — fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 | 401 | — obligations à lots | 98 |
| — 1865 4 0/0 | 536 5 | Credit Lyonnais | 755 | — fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 | 455 | Suez 5 0/0 remboursable à 500 | 597 |
| — 1869 3 0/0 | 430 | Credit Mobilier | 129 | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | | FONDS ÉTRANGERS | |
| — 1871 3 0/0 | 415 | Dépôts et Comptes courants | — | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | 650 | Emprunt russe 1862 5 0/0 | — |
| — 1875 4 0/0 | 535 | Société Générale | 368 50 | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 461 | — 1889 4 0/0 | 96 50 |
| — 1876 4 0/0 | 534 | Est | 925 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | 470 | Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série | 95 |
| — 1886 3 0/0 | 411 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1475 | Nord 3 0/0 r. à 500 | 470 | — 3 ^e | 97 |
| | | Nidi | 330 | Orléans 3 0/0 r. à 500 | 495 | VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.) | |
| | | | | Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 | 461 50 | Credit foncier égypt 5 0/0 r. à 500 | 475 |
| | | | | | | | |

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le 16 janvier 1893, à 1 heure du soir,
A Saumur, en l'étude de M^e BKAC, notaire,
Deux Maisons
Et dépendances
Situées à Saumur, rue de la Visitation, n^{os} 24 et 26.
Appartenant à M^{me} veuve RUECHE-CHOQUET.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le dimanche 19 février 1893, à 1 heure du soir,
A Saumur, en l'étude de M^e BRAC, notaire,
UNE MAISON
AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES
Et jardin avec puits et bassins,
Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés,
Appartenant aux époux BRÉHÉRET-AUDINEAU.
Pour la désignation, voir les affiches.

Atelier de Serrurerie
Ancienne Maison
JOUSSELIN ET RENAUDINEAU
J. JOREAU
Successeur
44, Rue des Capucins, Saumur

A Affermer
BOULANGERIE
Aux Ulmes.
S'adresser à M. DEROUET-FOULARD.

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.
Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.
Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

PHARMACIE A. CLOSIER
N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.
Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.
PRIX MODÉRÉS

EN VENTE
HISTOIRE de SAUMUR
Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Grande Épicerie Parisienne
IMBERT FILS
33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.
RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE
Fruits glacés
BONBONS
DE
CHOCOLAT
DEVINCK
PATÉS
DE FOIE GRAS
Et de GIBIERS truffés
Vins Mousseux depuis 1 franc
Bordeaux — Bourgogne
Cognacs, Rhums et Liqueurs
Toutes les grandes marques
A des prix très modérés.
Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50
Fantaisies pour Etrennes
Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.
Fantaisies pour Noël
Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrennes)
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER
Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Magasins de la Glaneuse
GRANDE LIQUIDATION
Pour cause de Changement de Domicile
Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le premier février prochain, rue d'Orléans, n^{os} 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.
Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du Samedi 3 Décembre, la liquidation de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.
Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le Stock considérable des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.
Les très Grands rabais porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que:
Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soies noires et couleurs, Ecossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes: Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....
Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre Stock.
ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE
MAGASINS de la GLANEUSE.
Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893
Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRÉ